

Annexe 1 Note de présentation du budget primitif 2023.

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 1^{er} février dernier a été l'occasion d'une discussion sur la stratégie financière, fiscale et budgétaire dans un contexte économique incertain.

Le projet du budget 2023 qui est présenté s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en matière de stratégie budgétaire. Il présente comme principales caractéristiques :

- une poursuite de l'évolution de la fiscalité pour se donner les moyens d'une politique d'investissement ambitieuse +3%
- la poursuite des efforts de gestion nécessaires au maintien de la capacité d'épargne
- un niveau d'investissement important mais raisonné
- une priorisation des actions d'investissement ayant pour conséquence des gains énergétiques.

Élaboré en tenant compte de la nécessité de maintenir les équilibres financiers, le budget présenté offre les moyens de développer une offre de services publics de qualité en faveur des habitants et de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements.

Les éléments à retenir du budget primitif 2023

Recettes de fonctionnement

Le budget est construit autour d'un objectif de recette en augmentation de quasiment 4 % (hors excédent) principalement basé sur l'augmentation des recettes fiscales.

Pour les recettes de services et les dotations, le budget primitif est construit en maintenant une certaine stabilité.

Dépenses de fonctionnement

Dans un contexte inflationniste il est nécessaire d'abonder les crédits de charges générales; Ainsi ce budget a été prévu à charge constante pour le fonctionnement de chaque service, en sus ont été prévus des crédits pour des points particuliers :

-Gaz : Décalage des paiements du nouveau marché, les crédits ont été prévus pour régler les factures du marché (140 000 €) et pouvoir régler la première échéance du nouveau marché (80 000 €)

-Electricité : Nouveau marché, ont été prévu 200 000 € pour l'éclairage public et 200 000 € pour les bâtiments

-Alimentation : le budget global a été porté à 200 500 € pour faire face à l'évolution des prix.

- Dans le cadre des prestations des services des crédits ont été prévus pour la réalisation d'un audit obligatoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, subventionné par la CAF, la destruction d'une maison de la zone économique, l'accompagnement sur le marché d'assurance à renouveler, l'assurance dommage ouvrage des courts de tennis, le tout pour un total de 100 000 €.

Concernant les frais de personnel, il a été affecté une enveloppe globale de 4 062 250 € , qui prend en compte l'augmentation marquée de l'assurance du personnel (+35 000€); L'augmentation envisagée n' est que de 5,1% pour 9 % l'an dernier.
 -Le montant des subventions aux associations est également prévu à la hausse.

PROPOSITION BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

VUE GLOBALE					
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2023	Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2023
011	Charges à caractère général	2 706 825,00	013	Atténuations de charges	120 000,00
012	Charges de personnel	4 062 250,00	70	Vente de produits	650 200,00
65	Autres charges de gestion courante	718 840,00	73	Impôts et taxes	1 931 375,00
66	Charges financières	68 000,00	731	Fiscalité locale	3 846 835,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	74	Dotations et participations	382 800,00
68	Provisions	180 000,00	75	Autres produits de gestion courante	400 000,00
023	Virement section d'investissement	1 200 000,00	76	Produits financiers	4 325,00
042	Amortissements/Cessions	375 000,00	77	Produits spécifiques	4 098,21
002	Déficit antérieur reporté		042	Opérations d'ordre	20 000,00
	TOTAL DEPENSES	9 320 915,00	002	Excédent antérieur reporté	1 961 281,79
			TOTAL RECETTES		9 320 915,00

Section d'investissement,

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le terrain de tennis sera le principal chantier 2023, les autres projets seront principalement du relamping tant pour l'éclairage public que pour les bâtiments; des fonds sont prévus pour accélérer l'équipement de la commune en panneaux photovoltaïques. Ainsi la toiture du gymnase Chazalon devrait être équipée pour alimenter en autoconsommation l'école, la bibliothèque, le restaurant scolaire et le gymnase Chazalon.

Côté recettes, le lotissement de la biche 2 devrait pouvoir être clôturé. L'avance consentie en 2020 serait alors remboursée au budget principal;

Le versement du FCTVA sera de 180 000 € cette année ;

Il est inscrit un emprunt à hauteur de 101 000 €.

CHAPITRE	DESCRIPTION	DEPENSES	Compte	DESCRIPTION	RECETTES
chapitre 10		5 000,00	Chapitre 27	Remboursement avance lotissement biche2	200 000,00
Chapitre 20		190 000,00	Chapitre 13	Subventions (tennis, ONF, Sehv)	350 000,00
Chapitre 21		996 000,00			
Chapitre 23		1 103 000,00			
I	TOTAL BP 2021 - PROJETS	2 294 000,00	I	TOTAL BP 2021 - PROJETS	550 000,00
Chapitre16	Capital de la dette	320 000,00	10222	Fonds Compensation TVA (10222)	180 000,00
040	Opérations d'ordre-de transfert entre sections	20 000,00	10226	Taxe d'aménagement (10226)	200 000,00
041	Opérations patrimoniales	15 000,00	040	Amortissements	375 000,00
			041	Opérations patrimoniales	15 000,00
			27	Remboursement dette récupérable (CALM -)	28 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement (021)	1 200 000,00
II	TOTAL Finances	355 000,00	II	TOTAL Finances	1 998 000,00
III	TOTAL BP 2021- Investissements (III) = I+ II	2 649 000,00	III	TOTAL BP 2021- Investissements (III) = I+II	2 548 000,00
20-21	Restes à réaliser	211 288,40		Restes à réaliser	108 965,25
			001	Résultat d'investissement 2022	24 324,10
			1068	Affectation en reserve	77 999,05
IV	TOTAL IV = Reprise 2021	211 288,40	IV	TOTAL IV = Reprise 2021	211 288,40
				Emprunt d'équilibre	101 000,00
TOTAUX = IV + III		2 860 288,40	TOTAUX = IV + III		2 860 288,40